

2024

SOCIÉTÉS INTERNATIONALES OPÉRANT AU SAHARA  
OCCIDENTAL OCCUPÉ - DROIT INTERNATIONAL ET  
PERSPECTIVES



*Mohamed OULD CHERIF/Dr Ghali ZBER*

CENTRE D'ÉTUDES ET DE  
DOCUMENTATION FRANCO-SAHRAOUI,  
Ahmed Baba MISKE

02/02/2024

## Table des matières

Situation juridique des entreprises étrangères dans les territoires occupés du Sahara Occidental.....	2
RSE, un artifice cosmétique pour les entreprises occidentales.....	3
Un « Greenwashing » doublé d'un colonialisme effréné.....	3
Les Perspectives .....	4
Details et analyse sectorielle .....	6

## Situation juridique des entreprises étrangères dans les territoires occupés du Sahara Occidental

Malgré le statut clair du Sahara Occidental en tant que *territoire non autonome en attente de décolonisation*, reconnu par les Nations Unies, plusieurs entreprises persistent dans leurs activités dans ces territoires occupés. Cette situation suscite des préoccupations majeures, car elle va à l'encontre des principes de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et constitue une violation flagrante des normes internationales de comportement. Avant de passer en revue les entreprises opérants au Sahara Occidental, examinons de plus près cette problématique et les implications de telles activités illégales.

En effet, selon les principes de la Charte des Nations Unies, la décolonisation doit s'effectuer par l'expression libre de la volonté de la population, idéalement à travers un référendum d'autodétermination. Cependant, malgré un recensement impartial entrepris par la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara Occidental (MINURSO), le Maroc a contesté et refusé les résultats, entraînant une révocation de ses engagements envers le Front Polisario et l'ONU pour le référendum.

Depuis le blocage par le Maroc de l'exercice de l'autodétermination par le Peuple Sahraoui, plusieurs décisions de justices (européennes, africaines) sont venues confirmer l'illégalité de l'exploitation des richesses du Sahara Occidental sans l'accord du Peuple Sahraoui ou de son représentant unique le Front Polisario.

Ces décisions juridiques multiples doivent servir de référentiel pour toute Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). En conséquence, le non-respect des normes internationales de comportement, notamment en matière de statut du Sahara Occidental, constitue une violation flagrante des principes de la RSE. Les entreprises sont tenues de respecter les normes éthiques et les principes du droit international lorsqu'elles opèrent dans des zones contestées.

Néanmoins, le Maroc, reconnu pour mener une diplomatie axée sur la corruption et en particulier dans le scandale de corruption au parlementaire Européen, continue d'entraîner des entreprises (et dernièrement des compagnies israéliennes sont venues "s'ajouter au lot") à mener des activités illégales dans le Sahara Occidental. Ces activités enfreignent clairement les principes de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Cette situation soulève des inquiétudes quant à l'intégrité des pratiques commerciales dans la région.

## RSE, un artifice cosmétique pour les entreprises occidentales

Les activités illégales et les violations flagrantes des normes RSE reflètent la limite persistante de ces normes, souvent perçues comme un concept en évolution constante, voire par certaines entreprises comme un simple artifice "cosmétique". Une action internationale demeure cruciale pour assurer le respect des normes éthiques, des réglementations environnementales et des principes du droit international, surtout dans des zones contestées telles que le Sahara Occidental. Il est également à noter que 36 entreprises ont mis fin à leurs activités au Sahara Occidental, témoignant ainsi d'une réponse significative au contexte complexe de la région.

Dans ce contexte, il est intéressant de noter que, par ordre décroissant, le nombre des sociétés ayant des activités illégales au Sahara Occidental provient principalement des pays suivants : l'Espagne (31), la France (19), de la Chine (14), l'Allemagne (12), le Royaume Uni/USA (exæquo : 10), Israël (9), et la Suède (8). Ceci reflète aussi bien la diversité des acteurs que des secteurs d'activités sur lesquels porte ce pillage. Ceci souligne l'importance d'une approche globale pour aborder les enjeux complexes du conflit du Sahara Occidental, bien que l'équation de base originelle du conflit soit une simple et évidente aussi bien du point de vue du droit international que du point de vue juridique, à savoir une décolonisation non achevée.

Un secteur d'activité économique clé et emblématiques du conflit d'une décolonisation non achevée est celui de l'industrie de la pêche. En effet l'ancien colonisateur, l'Espagne, trône loin devant les autres pays dans sa prédation des ressources halieutique du Peuple Sahraoui. Il n'est donc pas étonnant de voir que l'Espagne a été un acteur majeur dans la contestation, quasi constante des décisions de la cour de justice européenne, en ce qui concerne les accords de pêche illégaux entre l'UE et le Maroc. Ces décisions qui déclarent que l'exploitation des richesses halieutiques sans le consentement du Peuple Saharaoui est illégale

## Un « Greenwashing » doublé d'un colonialisme effréné

L'analyse des secteurs où exercent ces entreprises est aussi importante. En effet les chiffres montrent ces dernières années la montée en puissance des activités du secteur des énergies renouvelables. Ce qui soulève des préoccupations graves. L'utilisation des entreprises pour exploiter les ressources naturelles de la région et le recours au *greenwashing*, en se présentant comme engagé dans des projets d'énergie propre, contribuent à perpétuer la situation injuste de l'occupation illégale de 70 à 75 % du Sahara occidental, doublé d'un colonialisme effréné pour servir de force de travail au sein de ces entreprises ; et à contourner de fait à bafouer le droit international. Dans ce secteur du « greenwashing » on retrouve dans le palmarès des pays ayant des sociétés prédatrices des ressources du Peuple Saharaoui, les 5 pays suivants : Espagne, France, Chine, l'Allemagne, les USA, et l'Italie.

Ainsi, dans le document présenté par la République arabe sahraouie démocratique lors du 26e sommet sur le climat ( NDC -en anglais, Nationally Determined Contributions) estime que "*la capacité du Maroc à atteindre ses objectifs climatiques et à se conformer à l'accord de Paris dépend en partie*

*du développement de l'infrastructure des énergies renouvelables dans le Sahara occidental occupé. Ainsi, le Maroc contribue directement à la réalisation des objectifs de l'accord de Paris en utilisant le financement climatique pour promouvoir le développement dans les terres occupées au profit de l'État d'occupation, privant les réfugiés sahraouis d'une assistance et renforçant les inégalités structurelles résultant du conflit, en contradiction avec les principes de justice climatique.*

*Le Maroc, qui améliore son image à travers des projets d'énergie propre principalement implantés dans le Sahara occidental occupé, a réussi à obtenir jusqu'à la fin de décembre 2020 un financement climatique de 293,8 millions de dollars provenant de fonds climatiques multilatéraux, tandis que l'Algérie et la Mauritanie ont reçu respectivement 13,8 et 74,4 millions de dollars. La Palestine, dont la situation est similaire à celle de la République arabe sahraouie démocratique, a obtenu 28,3 millions de dollars, alors que cette dernière n'a reçu aucun financement spécifique pour le climat. »*

Il convient de noter que le Maroc a également obtenu en mai 2022 l'approbation de la Banque mondiale pour un prêt de 350 millions de dollars visant, selon les annonces, à « soutenir le financement du programme "Blue Economy" et à contribuer à sa croissance économique en exploitant les ressources côtières pour renforcer la résilience face au changement climatique ». Il est à noter également que la plupart des activités économiques ciblées par ce programme sont orientées vers une exploitation accrue des ressources marines dans la partie du Sahara occidental, occupée illégalement par le royaume du Maroc.

Ce « greenwashing » du colonialisme, met en lumière l'ironie du fait que des projets prétendument axés sur le développement durable et les énergies renouvelables sont utilisés pour justifier et renforcer une occupation illégale et controversée. De plus, le financement de ces projets par des fonds d'aide internationaux souligne la nécessité d'une vigilance accrue quant à la manière dont ces fonds sont utilisés et comment les projets sont réellement mis en œuvre sur le terrain.

Cela souligne également l'importance de la transparence, de la responsabilité et de la surveillance internationale pour s'assurer que les entreprises respectent les normes éthiques et les principes du droit international, et que les fonds internationaux sont utilisés de manière cohérente avec les objectifs déclarés de développement durable.

## Les Perspectives

En l'absence d'actions de l'ONU ou de la communauté internationale, de laquelle on est en droit d'attendre la défense du droit international, la société civile a un rôle important à jouer.

Elle peut contribuer à sensibiliser et à dénoncer de telles pratiques, car toute entreprise a la responsabilité de respecter les normes internationales, en particulier dans des contextes tels que celui du Sahara Occidental, où le matériel politique et juridique disponible est plus que suffisant.

Celle-ci peut adopter plusieurs perspectives et actions pour dénoncer les activités illégales des entreprises opérant au Sahara Occidental. Certaines stratégies peuvent inclure des approches similaires à celles de BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) ou des campagnes de sensibilisation auprès d'institutions régionales et étatiques en Europe, et en particulier les collectivités locales qui passent souvent des appels d'offres nationaux ou internationaux, car à ce niveau on peut penser contourner les éventuels écueils des raisons d'État auxquels ils pourraient être confrontés.

La réussite de ces actions a été démontré dans le passé, comme cela a été le cas dans la défaite du régime de l'apartheid en Afrique du Sud et l'est encore de nos jours dans le cas de boycott des entreprises comme **Starbucks**, **McDonald's**, **Puma** ou encore l'entreprise française **Carrefour**, dans le cas de la guerre que mène Israël contre les palestiniens en Palestine.

En particulier la recherche par la société civile de l'exercice de transparence et des respects du droits humains sur des projets dont le financement provient d'aides internationales (comme dans le cas du programme « Blue Economy » cité plus haut), devrait être facilité par la nature même de ces aides. Car l'accès aux données et à la traçabilité de ces fonds est beaucoup plus aisé que dans le cas des investissements privés et qu'on ne peut concevoir un projet de développement durable sur la tombe des droits humains. Et parmi ces droits, celui des populations autochtones à disposer des richesses de leurs territoires respectifs.

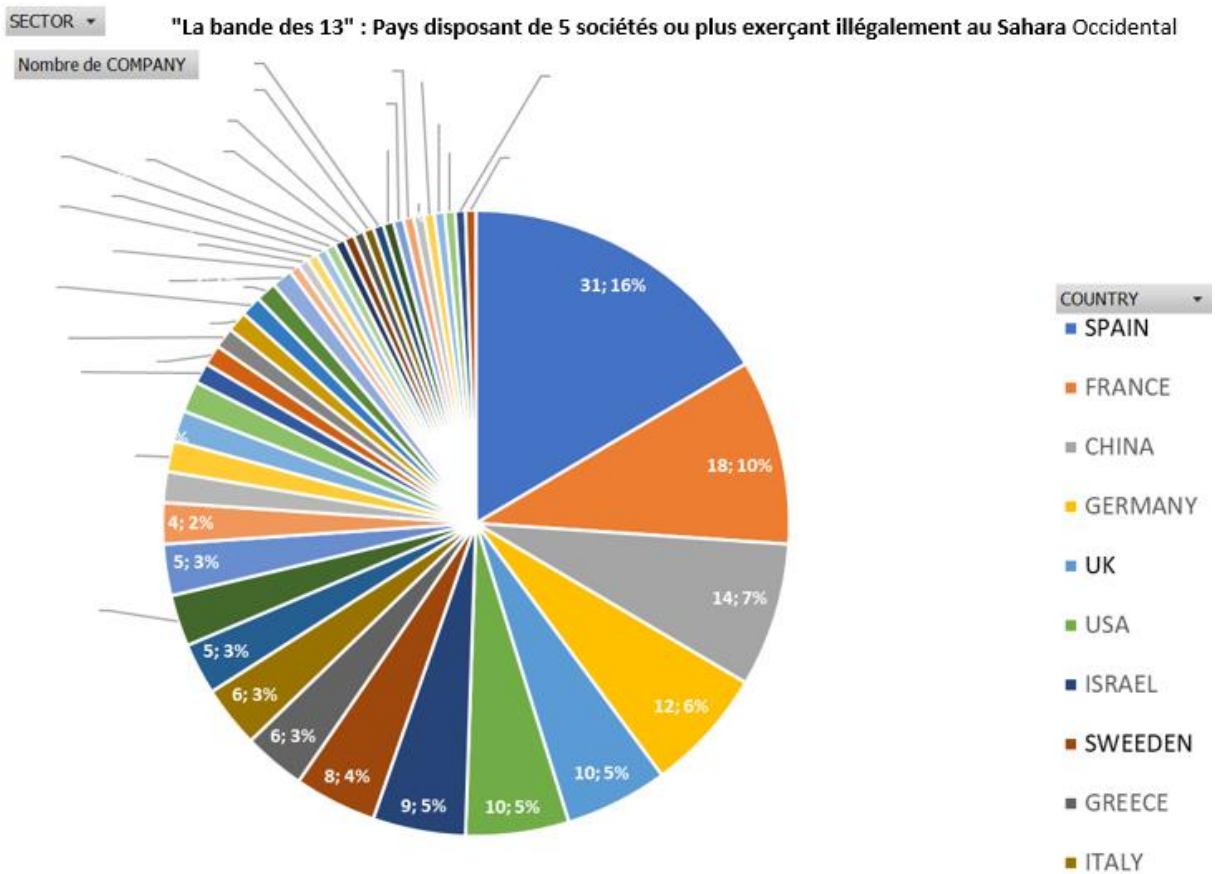
Outre les efforts déployés par la société civile, il est crucial d'agir sur le terrain où le Maroc a lancé des opérations d'exploration minière ciblant en priorité l'or, les terres rares et l'uranium, en collaboration surtout avec des entreprises canadiennes (représentant 34 % des entreprises dans ce secteur). Les autorités de la République arabe sahraouie démocratique et du Front Polisario ne devraient pas permettre à cette activité illégale de voir le jour, ou du moins qu'elle ne se transforme en une activité industrielle.

Cette initiative Sahraouie, si elle est mise en œuvre, en plus de reposer sur des fondements juridiques solides, enverrait un message clair aux autres parties prenantes. Elle permettrait également d'éviter que cette activité minière ne devienne un autre moyen de renforcer l'occupation et de perturber le processus de décolonisation dans le Sahara Occidental. De plus, les expériences contemporaines dans des situations similaires dans plusieurs pays africains démontrent que de telles découvertes minières sont souvent synonymes de conflits sanglants dévastateurs. Mettre fin à ces explorations maintenant dans les territoires occupés du Sahara occidental est un acte qui pourrait prévenir la région de perspectives inquiétantes et d'implications non désirées.

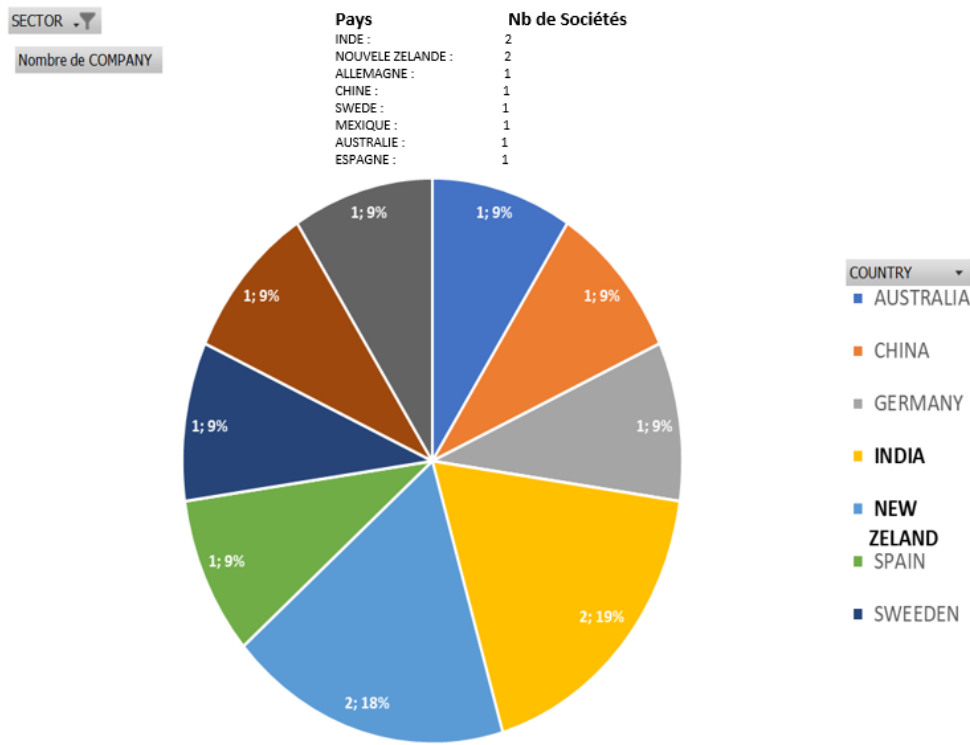
## Details et analyse sectorielle

Nous vous proposons ci-dessous différentes analyses croisées des sociétés participants au pillage des richesses du Sahara Occidental et contribuant directement à la complicité au crime de colonisation par peuplement :

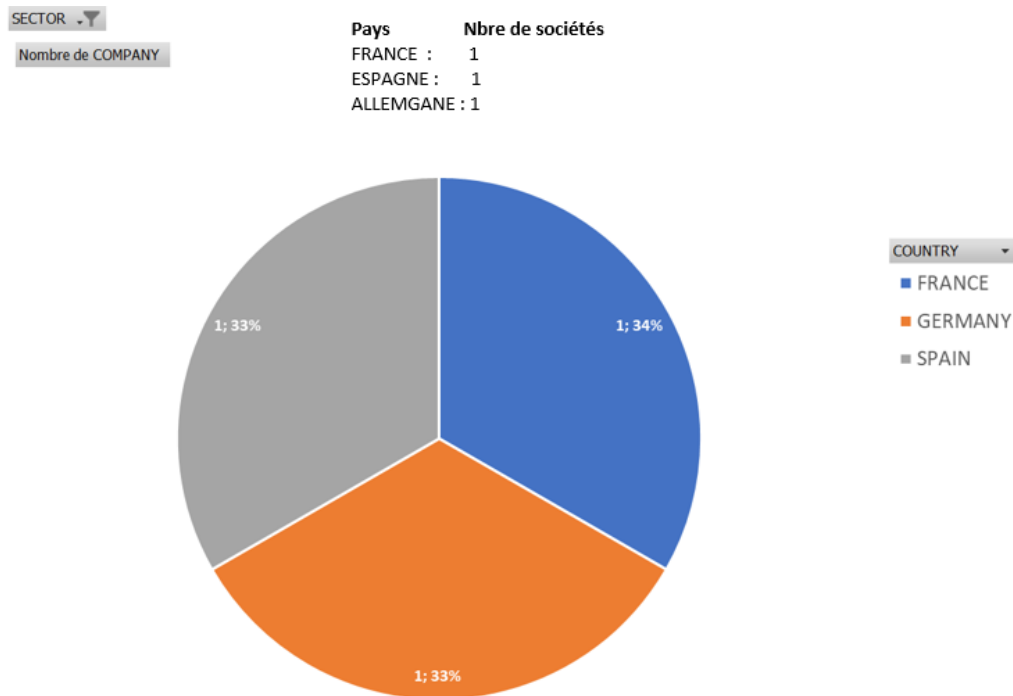
### Aperçu général et répartition des entreprises par nationalité et par secteur d'activité :



**PHOSPHATE : LES DEUX PREMIERS DE LA LISTE - INDE & NOUVELLE ZELANDE**

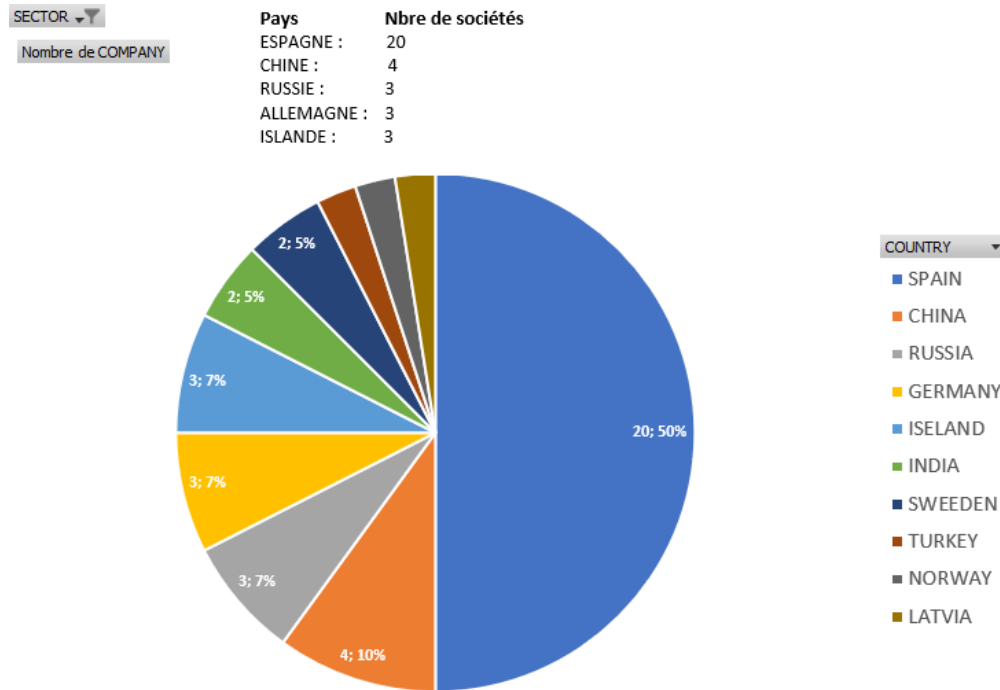


**CONSERVERIE DE POISSON : EXAEQUO – ESPAGNE-FRANCE-ALLEMAGNE**

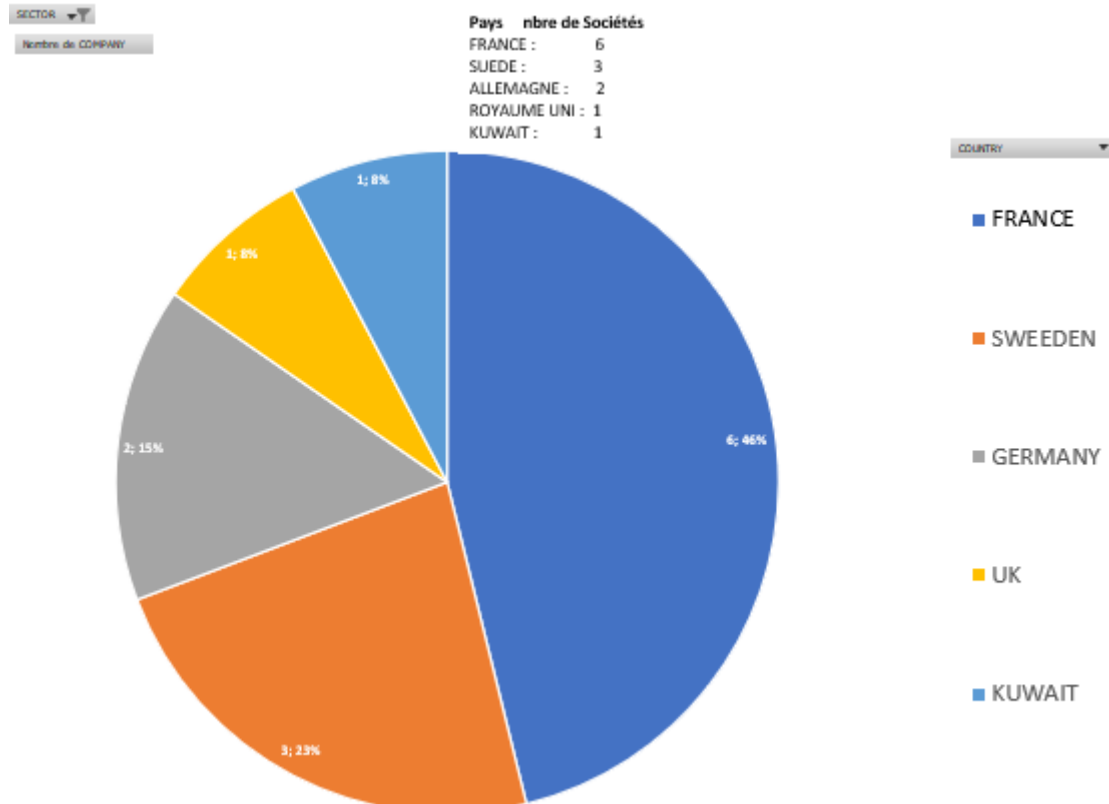




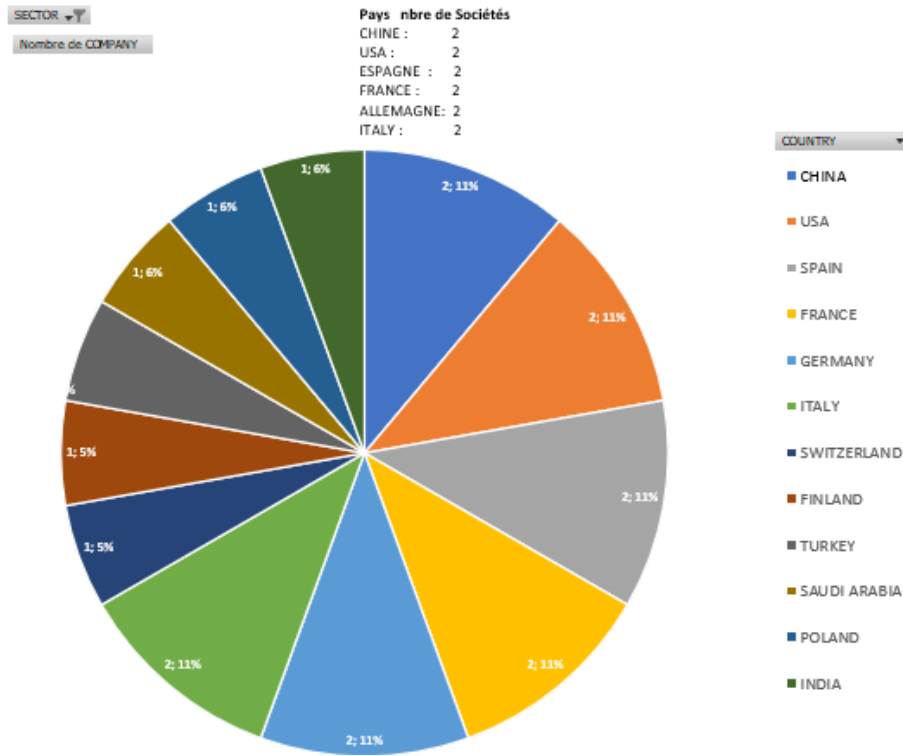
**PÊCHE : L'ESPAGNE – LE PAYS PILLEUR PAR EXCELLENCE DES RESSOURCES HALEUTIQUES DU SAHARA OCCIDENTAL**



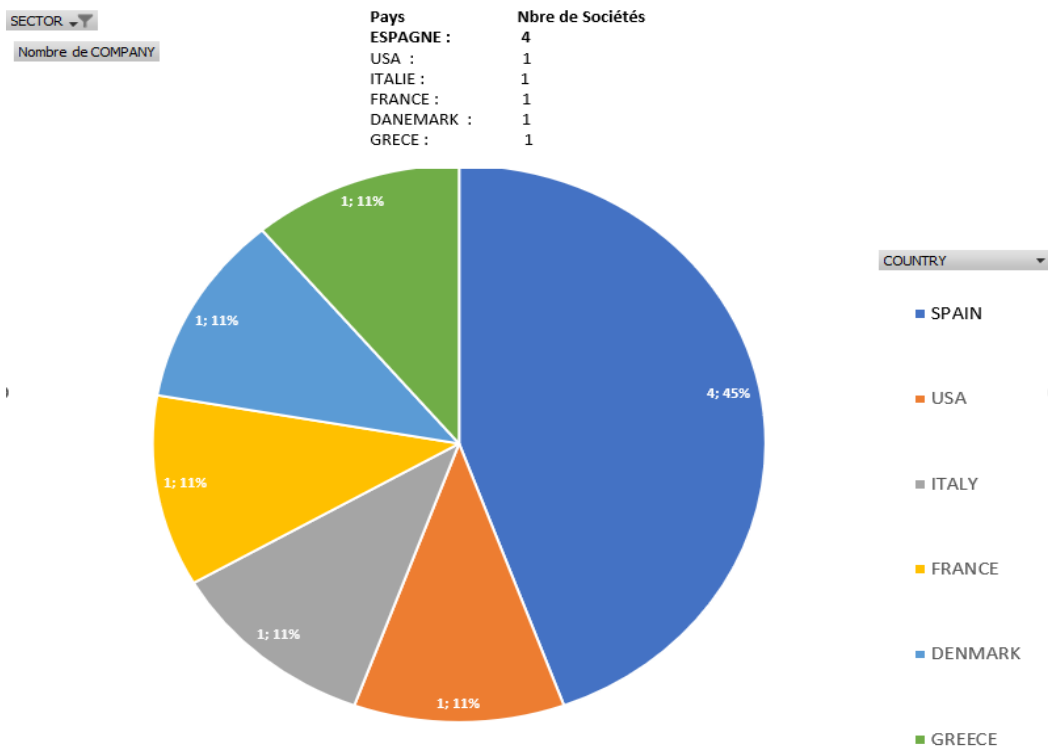
**LA FINANCE : LA FRANCE ET LA SUEDE EN TÊTE**



**LES ENERGIES RENOUVELABLES : 6 ACTEURS MAJEURS**



**LA CONSTRUCTION : L'ESPAGNE CONTRÔLE LA MOITIÉ DU SECTEUR**



**TRANSPORT (SHIPPING) : UN TRIO EN TÊTE(CHINE-GRECE-DANEMARK)**

